

RCS : TOURS  
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00582  
Numéro SIREN : 342 934 502  
Nom ou dénomination : RMA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2021 sous le numéro de dépôt 837

## RMA AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 133 518.75 €

Siège social : 1 Route des Deux Lions

37200 TOURS

342 934 502 RCS TOURS

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier, à 10 heures,

Les actionnaires de la Société RMA AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc-Olivier COURGEON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société SOREX, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'est pas représentée à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent 7 121 actions sur les 7 121 actions émises par la Société.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Après un bref échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont lues et mises aux voix :

#### PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Marc-Olivier COURGEON, démissionnaire à compter du 31 janvier 2021,

**Madame Hélène MILLOT**  
**demeurant 45 rue du Général Faidherbe – 37000 TOURS**

en qualité de Président de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 et pour une durée indéterminée.

Madame Hélène MILLOT, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, dirigera la Société conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Directeur Général de Madame Hélène MILLOT, prend fin ce jour, en raison de sa nomination en qualité de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*M*

HN

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et un actionnaire.

Le Président  
M. Marc-Olivier COURGEON



Mme Hélène MILLOT  
« bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des  
fonctions de Présidente.

